

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL n°9

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 09/11/2020

Le neuf novembre deux mille vingt,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 12
- absents : 3
- votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/11/2020

PRESENTS : BRAND Xavier, DEBORNES Stéphane, REMILLON Sandra, LAMOT Anthony, WOLF Denis, HERLEDDER Thomas, FIGUEIREDO Céline, MANIGUET Jérôme, L'HUILLIER Benoît, DARD Annelise, MONTANT Odile, GAILLARD Christophe.

ABSENTS : VIRET Sidonie, MENDES D'OLIVEIRA Sandrine, LAVERRIERE Jérémy

PROCURATIONS : VIRET Sidonie à MANIGUET Jérôme, MENDES D'OLIVEIRA Sandrine à BRAND Xavier, LAVERRIERE Jérémy à Stéphane DEBORNES

SECRETAIRE : HERLEDDER Thomas

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le précédent compte-rendu est accepté.

Il propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Acquisition d'un terrain au chef-lieu
- Décision modificative au budget 2020
- Admission en non-valeur

DELIBERATIONS

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

DELIBERATION 20200801 – ACQUISITION D'UN BIEN AU CHEF-LIEU

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une ancienne bâtisse agricole vétuste mitoyenne (130m² et 40m² d'annexes) située au chef-lieu sur les parcelles B 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617 pour une superficie de 821 m².

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'avis des domaines N° A 2020-313V0750 en date du 9 juillet 2020 évaluant le bien à 200 000€,

Un accord financier a été trouvé avec les propriétaires sur la base de 300 000€. La différence s'explique largement :

- par le prix d'acquisition des propriétaires actuels pour un montant de 250 000€ en 2006 (relevé des formalités du 11/08/2006 demandé au Service de la Publicité Foncière) ;
- par la situation du terrain dans la zone UHc du PLU approuvé le 11 avril 2019,
- par le montant des frais réalisés, selon les factures, de 31 467.70€.

Vu l'emplacement stratégique de ce tènement au cœur du village, l'acquisition permettra :

- de sécuriser la voirie à l'entrée du chef-lieu, travaux indispensable car la voie est très étroite,
- de mener un projet communal, réalisation d'un lieu de vie (auberge, espaces partagés pour le télétravail, arcades...), réflexion en partenariat avec la Maison de l'Economie et du Développement,
- de conforter les réserves foncières de la commune au chef-lieu, et dans la continuité des propriétés communales supportant déjà les équipements publics.

Vu ces considérations d'intérêt général, Monsieur le maire propose d'acquérir la parcelle pour un montant de 300 000 €.

La commune prendra à sa charge tous les frais inhérents à cette vente (notaire, géomètre...).

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le principe d'acquérir au prix de 300 000 €. La commune prendra tous les frais inhérents à cette vente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte et tous les documents nécessaires pour cette opération.
- **DÉMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Julien en Genevois de bien vouloir enregistrer, au titre de la légalité des actes administratifs, la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le :

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le :

Et de son affichage le :

DELIBERATION 20200802 – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2020

Monsieur le Maire informe qu'il convient de reprendre les opérations suivantes pour régulariser certaines dépenses :

OBJET	Augmentation de crédits déjà alloués en recettes		Augmentation des crédits Déjà alloués en dépenses	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
041 – OPERATIONS PATRIMONIALES				
1348	1348	50 832.00		
2041512 -			2041512	50 832.00
022 – DEPENSES IMPREVUES			022	-3 000.00
012 – Charges de personnels			6411	3 000.00

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **DECIDE** de procéder aux ouvertures de crédits supplémentaires comme définis ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régulariser ces différentes opérations.
- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le :

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le :

de son affichage le :

DELIBERATION 20200703 – ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif, et présentation de la liste des montants restant à recouvrer sur les années 2014, 2016, 2017, 2018, 2019,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes décrits,
- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élèvent à 1 770.18 euros et que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours.
- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le :

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le :

Et de son affichage le :

COMMISSIONS

VOIRIE

Christophe Gaillard présente les travaux de voirie.

Gestion des eaux pluviales à Rogin : les travaux ont commencé. Une grille sera installée au niveau de la construction de Xavier BRAND et Stéphanie DUPRAZ pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de cette grille sera directement et totalement réglée par les propriétaires à l'entreprise.

Chemin rural de Sallanjoux : Suite à des problèmes d'évacuation des eaux venant du chemin rural menant à la maison de Mme Fremont, des travaux seront réalisés (création de fossé et d'enrobés) par l'entreprise Colas pour la somme de 1380€. Mme Fremont aura 999.94€ HT à sa charge, comme à l'accoutumée les utilisateurs des chemins ruraux participent à l'investissement.

Zone de croisement route de Sallanjoux : Des travaux de busage et remblais sont réalisés pour créer des zones de croisement et sécuriser la route de Sallanjoux. L'entreprise Colas réalisera les enrobés pour un devis accepté d'un montant de 1 700.00€ HT.

Travaux chez Quétand : les luminaires et un radar sont posés, le deuxième radar pédagogique sera installé rapidement. Un fossé sera créé par l'entreprise Colas en raison de l'eau qui ne s'évacue pas lors d'épisodes pluvieux. Les trottoirs sont réalisés. Le tapis sera fait au printemps par le Conseil Départemental et la résine suivra. Monsieur le Maire insiste pour que les travaux soient réalisés en début d'année car le Tour de France empruntera cette route le 3 juillet 2021.

Les panneaux d'agglomération seront déplacés, un arrêté délimitant l'agglomération a été pris. Ils seront placés au niveau des totems.

Pour les totems, Christophe Gaillard explique qu'il n'a qu'un devis pour le moment d'un montant trop élevé. Il prospecte pour avoir d'autres propositions.

Une rampe sera installée au niveau du sous-sol de la mairie à la place des trois escaliers pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder aux locaux. Odile Montant demande à ce qu'un éclairage (un détecteur) soit installé au niveau des escaliers extérieurs qui permettent d'accéder au sous-sol, Stéphane Debornes s'en occupera.

Un devis pour le marquage des places du cimetière a été accepté pour un montant de 270€ HT à l'entreprise Colas.

Chemin rural du Vernay : Suite à la constatation de remblais illégaux, un devis de 300€ HT a été signé à l'entreprise Asoleo diagnostic pour analyser les matériaux.

Monsieur le Maire demande à Stéphane Debornes et Jérôme Maniguet de travailler sur le projet de toilettes et abri vers le terrain multi-sports.

BATIMENT

Suite à la rencontre avec la Maison de l'Economie et du développement (MED), les élus ont commencé leur réflexion sur le projet de destruction d'une maison ancienne pour rebâtir un nouveau local ce qui permettra d'élargir la voirie à l'entrée du chef-lieu. La MED a une mission d'appui à la création d'une activité commerciale et de services. Elle peut apporter à la commune une méthodologie et des éléments d'aide à la décision (estimation des coûts, préconisations et montages juridiques, mise en place d'un calendrier, rédaction d'appel à projets...). La MED propose un devis de 4212€ TTC. Les élus se donnent un temps de réflexion et reviendront sur cette proposition en début d'année.

URBANISME

La commission urbanisme présente la déclaration préalable de Christophe GAILLARD : agrandissement d'un balcon – avis favorable.

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'en raison du renouvellement des conseillers municipaux, le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme aux EPCI qui n'ont pas encore acquis cette compétence se fera de plein droit à compter du 1^{er} janvier 2021 suite au COVID, cette date pourrait être repoussée au 30 juillet 2021.

Il peut être fait obstacle à ce transfert si entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020, si 25% des communes représentant 20% de la population de la CCPC s'y opposent: Les élus membres de Vovray-en-Bornes sont favorables au transfert de cette compétence pour la cohérence du territoire.

Monsieur le Maire informe qu'un mémoire en réplique (2^{ème} mémoire) a été adressé au tribunal par notre avocate dans le cadre du recours sur le PLU actuel.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de prendre une délibération instituant un périmètre d'études, si les élus souhaitent mener une réflexion sur le développement du chef-lieu par exemple et le maîtriser.

SCOLAIRE/PERISCOLAIRE

Un protocole sanitaire a été mis en place par la directrice sur le temps scolaire, les Tartifilous et les deux mairies sur le temps périscolaire.

Sandra Rémillon informe qu'il faut surveiller les effectifs pour la rentrée prochaine car la moyenne des élèves est à la limite pour maintenir la cinquième classe.

SOCIAL

La commission s'est réunie, Odile Montant et Sandra Rémillon font le résumé des points abordés. Pour le cadeau de Noël des aînés, il a été décidé d'offrir un panier garni de la Ferme de Chosal.

Cette année, en raison des mesures sanitaires le repas des aînés n'a pas pu avoir lieu, un courrier a été envoyé à toutes les personnes concernées.

La commission souhaite rencontrer les assistantes sociales de Cruseilles pour connaître les principales problématiques de la population.

Odile Montant souhaite relancer un questionnaire social pour connaître les besoins de la population de la commune.

Sandra Rémillon rapporte qu'une habitante, Catherine Lugaz, souhaite rencontrer des élus pour parler de son projet de médiation animale, Sandrine Mendes et Sidonie Viret ont fait part de leur intérêt elles la rencontreront quand les conditions sanitaires le permettront.

DIVERS

Un jeune élève de la Maison Familiale des Ebeaux, Léni Lissajoux, effectue un stage avec Michel Charveys l'agent technique.

Recensement de la population : le recensement devrait avoir lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Catherine Lugaz, agent recenseur en 2016, est d'accord pour reprendre le poste.

La cérémonie du 11 novembre se déroulera cette année en présence des élus et des anciens combattants (jauge maximale de 10 personnes). La cérémonie sera limitée au dépôt de gerbe et à la lecture du message ministériel.

Le marché n'a pas été reconduit en raison du confinement.

Un marché a lieu tous les dimanches matin à Cruseilles.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu des remerciements pour les subventions attribuées à l'ADM 06 en soutien aux communes sinistrées, au souvenir français, à l'ADMR.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire
Xavier BRAND

